

Synthèse de l'étude évaluative du Pôle reconversion du FPETT

Juillet 2026

Les 7 enseignements essentiels

L'accompagnement à la reconversion par le Pôle reconversion du FPETT

Le FPETT (Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire) met en œuvre une diversité d'actions de formation et d'accompagnement pour la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires.

En 2023, une équipe chargée d'accompagner les salariés intérimaires victimes d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de maladie civile, rencontrant des difficultés de maintien dans leur métier initial a été constitué : le Pôle reconversion. Ses objectifs sont de :

- Sécuriser les parcours professionnels en lien avec les restrictions de santé ;
- Proposer un accompagnement individualisé facilitant la reconversion professionnelle (projet, formation, avis santé, soutien psychologique, coaching) ;
- Faciliter le retour vers un emploi adapté et pérenne ; et,
- Articuler les dispositifs existants de Branche et de droits commun (FASTT - Fonds d'Action Social du Travail Temporaire, Cap Emploi, CEP, France Travail, Transitions Pro...).

Ce service propose un accompagnement « à la carte » selon les besoins des salariés intérimaires, en mobilisant différents outils de la branche ou de droit commun.

Après deux années de fonctionnement, le FPETT a souhaité disposer d'éléments objectifs concernant la valeur ajoutée de son offre d'accompagnement à destination des intérimaires en reconversion pour raisons de santé. Une étude sur l'impact et les effets de ces accompagnements sur les parcours des bénéficiaires a ainsi été réalisée par Itinere Conseil, cabinet indépendant. La méthodologie de l'étude a été structurée autour de deux outils principaux : 22 entretiens semi-directifs et une enquête par questionnaire avec 97 répondants.

Les 7 enseignements essentiels

1. Un accompagnement qui répond aux attentes

Deux ans après la création du Pôle Reconversion, l'étude confirme la pertinence de son action : 95 % des bénéficiaires estiment que l'accompagnement a répondu à leurs besoins. Cette reconnaissance témoigne de la capacité du dispositif à proposer des solutions adaptées aux salariés intérimaires confrontés à un accident du travail, une maladie professionnelle ou une maladie les empêchant de poursuivre leur métier.

2. L'humain est la clé de la réussite

Le premier facteur de satisfaction exprimé par les bénéficiaires n'est pas un dispositif ou un financement : c'est la qualité de la relation avec les conseillères. Leur écoute, leur disponibilité, leur

réactivité et leur capacité à accompagner chaque personne dans la durée constituent la véritable valeur ajoutée du Pôle Reconversion.

3. Retrouver confiance pour se reconstruire

L'étude montre qu'au-delà de la reconversion professionnelle, l'accompagnement produit un effet essentiel : le regain de confiance en soi. Pour de nombreux bénéficiaires, cette confiance retrouvée permet de dépasser les conséquences de l'accident ou de la maladie et d'envisager sereinement un nouveau projet professionnel.

4. Une approche globale et personnalisée

Les besoins des bénéficiaires dépassent largement la seule question de l'emploi. Le Pôle Reconversion propose un accompagnement individualisé qui mobilise, selon les situations, bilan de reconversion, financement de formation, accompagnement psychologique, aides financières, conseils administratifs et coordination avec les partenaires de la branche.

5. Des parcours qui se concrétisent

Les bénéficiaires construisent de nouveaux projets compatibles avec leur état de santé : formations qualifiantes, obtention de titres professionnels, accès à de nouveaux métiers et reprise progressive d'une activité professionnelle. L'accompagnement transforme une période d'incertitude en véritable parcours de reconversion.

6. Une réponse adaptée à des publics particulièrement fragilisés

L'étude rappelle que les salariés accompagnés cumulent souvent plusieurs difficultés : faible qualification, isolement, perte de confiance, précarité financière ou difficultés de santé. Dans ce contexte, la personnalisation de l'accompagnement apparaît comme un facteur déterminant pour sécuriser leur parcours.

7. Une étude qui conforte l'action du FPETT

Conduite par un cabinet indépendant, cette évaluation confirme la pertinence du modèle développé par le FPETT : un accompagnement sur mesure, fondé sur l'écoute, la mobilisation des dispositifs de la branche et la coordination avec les partenaires, permettant aux salariés intérimaires de construire un avenir professionnel durable malgré les conséquences d'un problème de santé.

En conclusion

Cette étude montre que la réussite d'une reconversion ne repose pas uniquement sur l'accès à une formation ou à un financement. Elle repose avant tout sur un accompagnement humain, personnalisé et coordonné, capable de redonner confiance, de lever les freins rencontrés et de sécuriser durablement les parcours professionnels des salariés intérimaires.